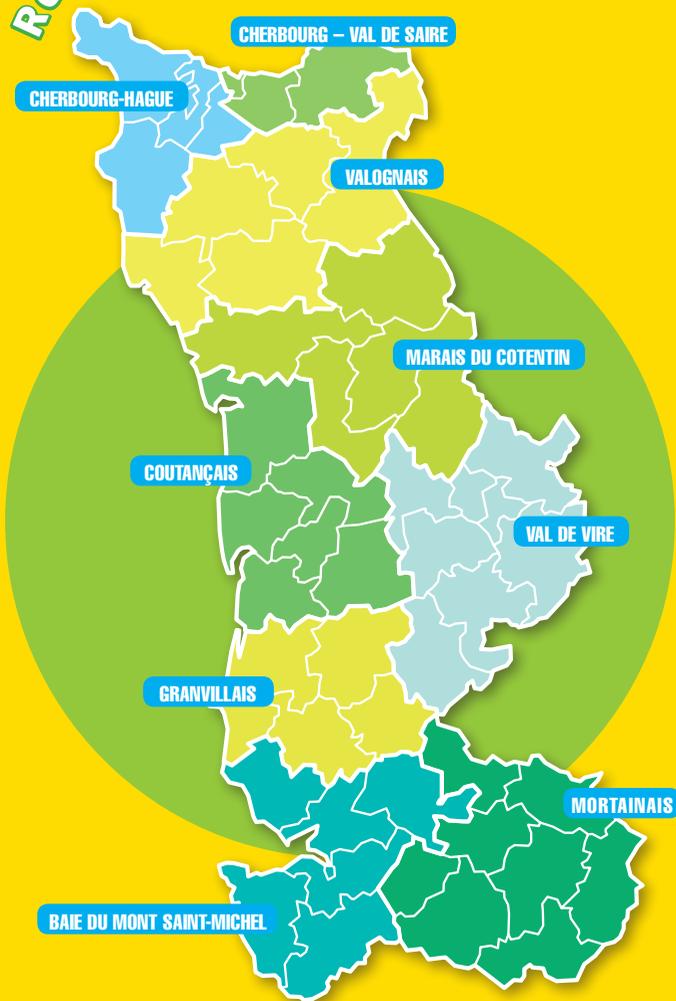


Renseignez-vous

En territoire de solidarité
auprès des référents Autonomie



Renseignez-vous



Vous pouvez contacter
le centre médico-social
de votre territoire



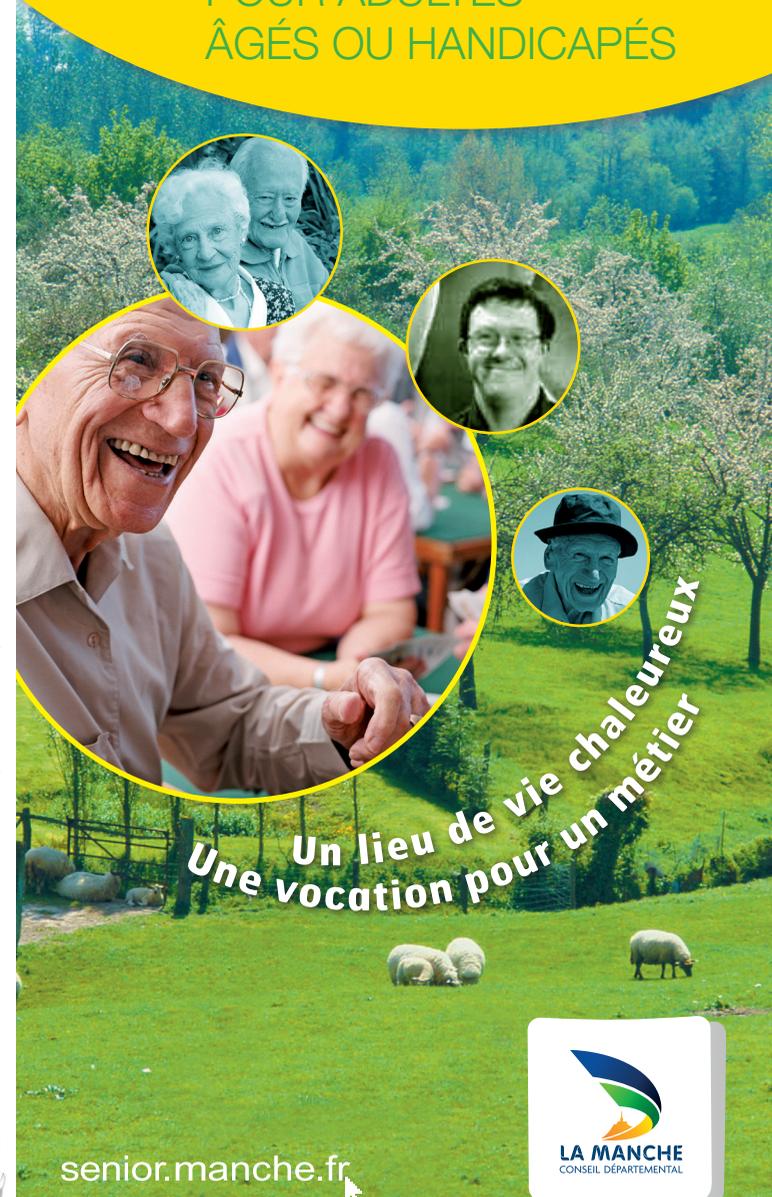
Conseil départemental de la Manche
DGA « Cohésion sociale et territoires »

02 33 055 550 | 50050 Saint-Lô cedex | manche.fr

L'ACCUEIL FAMILIAL



POUR ADULTES
ÂGÉS OU HANDICAPÉS



Un lieu de vie chaleureux
Une vocation pour un métier

IMPRIM'VERT® CAP SKIRRING RC CAEN 350 267 720 B - Impression : Conseil départemental de la Manche MANCHE DURABLE



senior.manche.fr



Un lieu de vie chaleureux

- **Choisir** une alternative à la maison de retraite ou à l'établissement spécialisé
 - **Disposer** d'une chambre que vous pouvez aménager avec vos meubles
 - **Partager** la vie et les activités de la famille
 - **Bénéficier** d'une aide personnalisée adaptée à vos besoins dans un climat rassurant
 - **Recevoir** votre famille et vos amis
 - **Accéder** à la vie sociale locale
- 
- 

Un métier

- **Accueillir** chez vous une personne âgée ou un adulte handicapé
 - **Offrir** à cette personne un environnement paisible et sécurisant
 - **Contribuer** au maintien de l'autonomie dans le respect de la personne
 - **Accepter** les relations familiales de l'accueilli
 - **Faire preuve de qualités** telles que la patience, l'écoute, le dialogue, la tolérance, la confidentialité,...
 - **Participer** aux réunions de formation et d'information
- 



Conditions d'accueil

L'accueillant familial doit obtenir un agrément délivré par le président du conseil départemental de la Manche, après enquête de l'équipe médico-sociale

Pour chaque accueil, un contrat d'accueil de gré à gré est signé entre l'accueillant familial et la personne accueillie, en présence du travailleur social chargé du suivi

Le suivi et le contrôle sont assurés par les référents autonomie du Département conformément à la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002

L'ACCUEIL
FAMILIAL 
POUR ADULTES
ÂGÉS OU HANDICAPÉS 

